



Les économies d'énergie sont devenues une priorité dans notre société.

Quels que soient les travaux que vous souhaitez réaliser, c'est le moment de vous poser la question de la performance thermique de votre logement.

N'oubliez pas, des améliorations sont

... **ECO Artisan®** répond à chacun

toujours possibles, que ce soit à l'occasion de la réfection de votre salle de bains ou de la peinture de votre salon : tous les travaux peuvent être l'occasion d'économies d'énergie.



Nous consacrons notre énergie et nos compétences à **améliorer la performance thermique de votre logement.**

La marque ECO Artisan®, délivrée par un organisme indépendant, est la marque des artisans qui :

- S'engagent dans **l'amélioration de la performance thermique** des logements, quel que soit leur corps de métier.
- S'engagent à **conseiller des solutions performantes** qui répondent aux attentes de leurs clients.
- S'engagent sur la **qualité de service et la bonne réalisation de leurs travaux.**

Vous avez un **projet de rénovation** ?
Faites appel aux ECO Artisans®. Par leur formation et leurs engagements, ils partagent des valeurs communes et sauront mener à bien vos travaux.

Votre cachet :



Les travaux d'un **ECO Artisan®** ça fait la différence



Isolation renforcée

Doubles vitrages à rupture de pont thermique



Chauffage au sol utilisant les énergies renouvelables

Confort et performance énergétique, mon **ECO Artisan®** a toutes les solutions !

www.eco-artisan.net

Pourquoi faire appel à un ECO Artisan® ?



Pourquoi lui faire confiance ?



Pourquoi rénover dès maintenant ?



Pour profiter de conseils objectifs

En vous adressant à un ECO Artisan®, vous disposez, si vous le souhaitez, d'une évaluation thermique de votre logement réalisée par un professionnel.

Il **analyse précisément votre habitat** en tenant compte de tous les paramètres, afin de vous délivrer **un bilan complet**, en toute indépendance, qui identifie les faiblesses et les points forts énergétiques de votre habitation.



Il **vous conseille sur les améliorations à réaliser** dans un premier temps sur le plan global, puis, plus précisément sur les travaux qui concernent son corps de métier.

Faire appel à un ECO Artisan®, c'est :

- s'adresser à un professionnel engagé dans l'amélioration de la performance thermique des logements et le respect de l'environnement
- bénéficier d'un travail de qualité, réalisé par un professionnel compétent

Parce qu'un ECO Artisan® qui travaille pour vous, s'engage à :

- **Donner suite à votre demande** dès le premier contact
- **Écouter vos demandes** et répondre à vos attentes
- **Vous conseiller** au mieux et vous **proposer** les solutions les plus adaptées à votre habitation
- **Établir un devis précis** et le respecter
- **Respecter les délais** de votre chantier
- **Vérifier les travaux** pendant le chantier
- **Accepter un audit de Qualibat**, organisme indépendant, accrédité par le COFRAC, en charge des contrôles.



L'objectif du **Grenelle de l'environnement** est de **diminuer** en moyenne **les consommations d'énergie** par deux d'ici 2020 dans les logements, et par quatre d'ici 2050.

L'Eco-prêt est un engagement du Grenelle Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour bénéficier d'économies d'énergie et d'aides financières

Tout est fait pour vous aider et vous encourager dans l'amélioration de la performance thermique de votre logement.

Un dispositif fiscal et financier sans précédent est désormais en place :

- **Le crédit d'impôt** sur un grand nombre de travaux
- **La TVA à 5,5 %** en passant par un professionnel
- **L'éco-prêt à taux zéro** sur un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement
- **L'Eco Subvention de l'Anah**
L'État peut verser 20 à 35 % des montants des travaux de rénovation thermique, sous certaines conditions.

Il ne vous en coûtera pas plus cher de faire appel à un **ECO Artisan®**, qui pourra également vous conseiller sur les **aides cumulables** dont vous pouvez bénéficier.

Pour préserver l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a prévu un programme ambitieux de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et des réductions de gaz à effet de serre.